

l'enseignant

L'école libératrice

de Seine Maritime



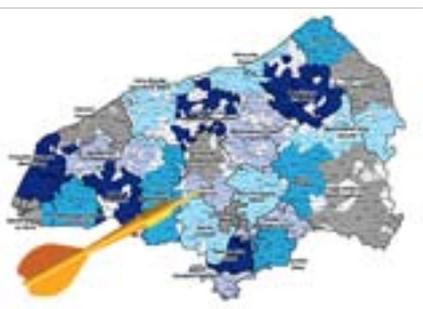
Bulletin spécial mouvement

SE-UNSA, Syndicat des Enseignants-UNSA • 77 quai Cavelier de la Salle • 76100 Rouen

Tél : 02 35 73 16 75 • Fax : 02 35 03 92 26 • Email : 76@se-unsa.org

Site : <http://sections.se-unsa.org/76>

Mouvement



Ne restez pas isolé !

se-unsa.org

Mon mouvement

je m'en occupe !



EDITO

L'heure du choix... ... ou presque !

Voici venu le temps du mouvement... La circulaire départementale est sortie dans un contexte social, professionnel et personnel inédit que vous connaissez.

Néanmoins, les opérations de saisie vont se dérouler.

L'heure des choix est donc arrivée et le SE-UNSA est là pour vous guider.

Participer au mouvement n'est pas chose facile. Pour la plupart d'entre-vous, vous essaieriez de concilier votre vie familiale, vos attaches et vos préférences géographiques pour établir une longue liste de 40 vœux voire plus pour ceux d'entre vous qui ont obligation de participer au mouvement 2020..

Victime d'une mesure de carte scolaire, nommé(e) cette année à titre provisoire ou néo-titulaire, vous vous apprêtez à faire vos choix.

Pour certains, une longue réflexion, une stratégie aboutiront parfois hélas à l'obtention d'un poste qui ne vous enthousiasmera pas forcément.

Toutefois, gardez à l'esprit que tout poste demandé (même faisant partie d'un vœu géographique) ne pourra être refusé.

Cette année voit de profondes modifications s'opérer dans la procédure.

Appuyés par un syndicat responsable, proche de ses adhérents, vous pourrez compter sur nous, vos représentants des personnels du SE-Unsa pour répondre à vos interrogations et vous accompagner dans l'élaboration de votre stratégie.

Faites-nous confiance et bénéficiez de notre suivi mouvement «NO-LIMIT» en adhérent à notre syndicat.

Le **SE-Unsa**, pragmatique et réformiste n'est pas adepte des postures figées et des dogmes qui mènent trop souvent à l'immobilisme.

En s'opposant mais aussi en proposant, sans dire non par principe ou oui par habitude, nous sommes adeptes du parler vrai, gage de crédibilité auprès de la profession comme en témoigne notre très forte progression en termes d'adhérents.

Enfin, et c'est une tragique évolution liée à la loi Fonction Publique, les organisations syndicales sont désormais exclues des opérations de mouvement (si ce n'est pour la procédure de contestation des affectations obtenues par les recours à déposer).

Il convient donc plus que tout aujourd'hui de s'assurer des bons conseils lors de la saisie en prenant l'attache du SE-Unsa,

Votre syndicat UTILE !

Joëlle AYACHE,

Secrétaire départementale

CALENDRIER



Je lis bien la circulaire.

 **24 avril (9h)** : diffusion de la liste des postes sur SIAM (via iProf) et début de la saisie des vœux.

 Nous vous recommandons d'adhérer au SE-Unsa pour bénéficier d'une **aide personnalisée** (RDV tél, visio et mail)

 **10 mai (minuit)** : fermeture de l'application SIAM. (N'attendez pas la dernière minute !)

 **11 mai** : Edition du 1er accusé de réception.

 **18 mai** : **Date limite** pour

- transmettre les **pièces justificatives de bonification** (annexe 1)
- **annuler la participation** ou **supprimer des vœux**



<http://bv.ac-rouen.fr/iprof>

 **4 juin** : Edition du 2ème accusé de réception
-> début de la période de contestation de barème

 **18 juin** : **Date limite** pour contester son **barème**

 **19 juin** : Edition du barème définitif

 **25 juin** : Diffusion des résultats

Je contacte le



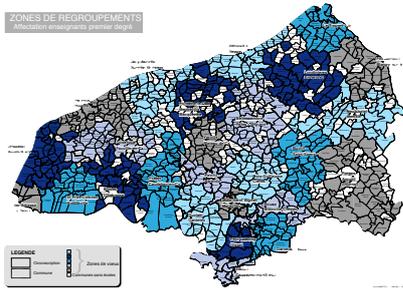
76@se-unsa.org

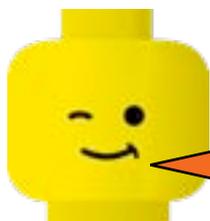
Attention !

**Une seule saisie de 40 vœux maximum
et au moins 8 vœux larges pour les personnels dont la participation
au mouvement est obligatoire.**



COMMENT ?

Le dispositif	La stratégie	Un exemple
<p>1 - Pas de phase de recueil des intentions de participation au mouvement.</p>	<p>Tous les postes du département apparaissent dans la liste (vacants ou susceptibles de l'être, voire bloqués) Il convient donc de «risquer une mise» et donc, de se faire aussi plaisir...</p>	<p><i>La personne en poste dans l'école X de la commune Y de la zone Z peut, sans prévenir ses collègues (ça arrive...), avoir obtenu tardivement un exeat ou choisi de participer au mouvement intra.</i></p>
<p>2 - Publication des postes Sont publiés les postes complets mais aussi des postes fractionnés = TDEP proposés à titre définitif (postes fractionnés composés de décharges de direction pour l'essentiel).</p> <p>Pour les vœux de Titulaire de Secteur, l'affectation sera connue plus tard* sur des supports libérés à l'année (* première quinzaine de juillet ou dernière semaine d'août ; voire début septembre)</p>	<p>De nombreux postes fractionnés vont apparaître. Ils peuvent se révéler intéressants et fournir une entrée variée dans le métier ou vous permettre, à moindre risque, de rester dans un secteur qui vous intéresse... En cas de poste fractionné, c'est le support principal qui apparaît. TDEP 9020 (Veuillez à consulter les articulations même si celles-ci peuvent encore évoluer jusqu'à la rentrée !)</p>	<p><i>Les demandes de temps partiel sont nombreuses dans le département et quantité d'écoles bénéficient d'au moins 1/4 de décharge.</i></p> <p>ATTENTION aux postes d'adjoint en ECOLE PRIMAIRE ! (support ECEL ou ECMA non garanti)</p> <p>ATTENTION également aux postes en établissement spécialisé ! (Appeler impérativement l'étab. pour connaître l'implantation réelle et la mission)</p>
<p>3 - Types de vœux Vous avez la possibilité de saisir des vœux précis (école) et des vœux «géographiques»</p> <ul style="list-style-type: none"> - vœu «commune» - vœu «regroupement de communes» Le département est découpé en 26 regroupements de communes. - vœu «secteur» : idem que précédemment mais uniquement pour 2 secteurs du Havre (N et S) <p>Toutes les catégories de postes peuvent être demandées dans un vœu géographique.</p> <p>Un vœu large se fait sur un «MUG» dans les 4 zones infra-départementales</p>	<p>Attention, les vœux saisis sont réutilisés par l'algorithme s'il a besoin de faire appel aux vœux larges.</p> <p>Le logiciel «trouve», dans les vœux larges un support «approchant» les vœux émis en liste 1.</p> <p>D'où la nécessité de bien ordonner la liste 1 et d'utiliser le maximum de vœux possibles (selon sa situation)</p>	<p>Retrouvez nos documents des cartes détaillées</p> <ul style="list-style-type: none"> • des zones géographiques • des zones infra-départementales • des circonscriptions (pour les TS)  <p>sur notre site : ZZZZ</p>



- Je souhaite
- être conseillé.e **INDIVIDUELLEMENT** par mail ou téléphone
 - disposer de créneaux personnalisés

Je me syndique au SE-UNSA
Je bénéficie de l'adhésion «découverte»
(voir en fin de bulletin)

Le dispositif	La stratégie	
<p>4 - Fonctionnement du logiciel Pour affecter les personnels sur des voeux géographiques, la procédure est complexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} niveau : les collègues seront classés en fonction de leur barème (du plus haut au plus petit) • 2^{ème} niveau : les écoles sont classées en fonction du nombre de postes vacants (du plus grand nombre au plus petit) <p>Si l'algorithme a recours aux voeux larges (MUG et zones infra départementales), il tente de trouver une correspondance entre les voeux larges et les voeux de la liste 1.</p> <p>Si je postule sur des postes à profil, je les mets obligatoirement en début de liste ; sinon ils seront neutralisés et non étudiés.</p>	<p>Principe déterminant l'affectation sur zone géographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un voeu « zone » est éclaté en voeu « école » pour chaque école de la zone géographique. Ce qui sera déterminant pour la nomination d'une personne sur un poste sera le nombre de postes vacants dans l'école. Elle sera nommée sur l'établissement qui a le nombre le plus élevé de postes vacants (dans le cas de l'obtention possible de plusieurs postes). <p><i>Chaque vœu est traité du premier au dernier dans l'ordre préférentiel saisi par l'intéressé(e), en fonction du code priorité puis du barème appliqué à chacun des vœux. L'algorithme étudie d'abord tous les vœux de la liste « vœux », affecte, puis étudie tous les vœux larges et affecte. Un participant obligatoire sans affectation à l'issue de ces 2 étapes se verra étendre ses vœux par l'algorithme pour une affectation à titre provisoire sur un poste vacant du département.</i></p>	
<p>5 - Barème</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ancienneté de service uniquement en tant qu'ens. du 1er degré est calculée au 31/08/2020 1 point par an avec 1/12^{ème} de point par mois et 1/360^{ème} par jour • Les enfants. 0,50 pt par enfant jusqu'à l'âge de 18 ans au 1/09/2020. (+ 10 pts forfaitaires pour enfant en situation de handicap =MDPH valide au 1/9/20 sans limite d'âge et quel que soit le nombre). • Mesure de carte scolaire : 20 pts sur un poste de même nature • Ancienneté de poste à titre déf : : 0 pt si < 3ans ; 3 pts si 3 ans ; 4 pts si 4 ans ; 5 pts max si 5 ans et plus • REP ou REP+ : 5 pts si 5 années consécutives et à titre principal (sauf RASED et rempl.) • Agent handicapé : 30 pts * • Conjoint handicapé : 10 pts * • Rapprochement de conjoint ou détenteur de l'autorité parentale : 5 pts * sur tous les voeux <u>successifs</u> à partir du voeu 1 > 50 km • Parent isolé * : 5 pts • Répétition du voeu 1 de 2019 = 1 pt <p>*sur justificatif (annexe 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les critères subsidiaires. En cas d'égalité de barème et de priorités, sont pris en compte successivement : <ul style="list-style-type: none"> - l'ancienneté générale des services, - le nombre d'enfants, - la date de naissance : l'enseignant le plus âgé est nommé sur le poste. 	<p>Attention, il n'y a pas de bouton de validation ! Eдитеz donc le pdf pour vérifier votre saisie...</p> <p>Les 20 pts supplémentaires en cas de mesure de carte scolaire n'apparaissent pas sur l'accusé de réception !</p> <p>➡ Pensez aux pièces justificatives ! (handicap, rapprochement de conjoint, enfant...)</p>	<p>Contrairement à une idée reçue, l'appartenance à un syndicat n'augmente pas le barème.</p> <p>En revanche, vos élus du personnel SE-Unsa peuvent vous accompagner en cas de contestation du barème (du 4 au 18 juin).</p> 

Dois-je vraiment faire mes 40 vœux ?

Faire 40 vœux, c'est multiplier ses chances d'obtenir un poste.

Si votre participation est obligatoire, soignez vos 40 vœux pour éviter que l'algorithme ait recours à la liste des vœux larges.

Vacants ou susceptibles de l'être ?

Par définition, tout poste peut être demandé (et il doit être accepté en cas d'obtention !). Ne réduisez donc pas vos vœux aux seuls postes vacants car tout le monde est susceptible de « bouger » !

Quels sont les types de postes ?

• En vœux précis (max 40)

ECEL = Enseignant en Classe ELémentaire

ECMA = Enseignant en Classe MAternelle

Directeur une classe = chargé d'école (souvent en RPI). Inutile d'être inscrit sur la liste d'aptitude directeur pour les demander. Classes susceptibles d'avoir plusieurs niveaux.

Directeur d'École (2 classes et plus). Ces postes peuvent être obtenus sans inscription sur la liste d'aptitude (mais à titre pro.). Dans ce cas, vous pourriez être amenés à « faire fonction » de directeur (décision du conseil des maîtres). Alors, après inscription sur la liste d'aptitude l'année suivante, vous auriez une priorité sur ce poste au mouvement prochain.

DCOM : Décharges de Direction complètes (peuvent être obtenues à titre définitif).

TDEP : Titulaire départemental. Ces postes sont des supports fractionnés (compléments de temps partiel, déch de dir...). Ils peuvent également être obtenus à titre déf.

TRS : Titulaire de secteur. Ces postes sont rattachés à une circonscription à titre définitif mais donnent lieu à une affectation à l'année sur tous types de postes selon les besoins du service (voire jusque dans une circo limitrophe).

Dans l'ASH... (Voir les codes à la fin de la circulaire de l'IA). Tous les postes peuvent être demandés (sauf G et psychologues). Attention, renseignez-vous sur les établissements spécialisés qui peuvent réserver des surprises...

TR : Titulaire Remplaçant. Ces postes de remplaçant (Brigade ou ex-ZIL) sont de plus en plus demandés et, de fait, plus difficiles à obtenir. Attention les ZIL REP + peuvent être amenés à intervenir sur un autre secteur que celui de leur rattachement (Rouen sur Dieppe et vice-versa).

• En vœux larges (8 nécessaires pour les participants à mobilité obligatoire)

Ils portent sur des combinaisons « nature/spécialités » dans les 4 (grandes !) zones infra-départementales

Attention aux vœux en école primaire ! Contactez l'école car le support vacant ou susceptible de l'être n'est pas toujours celui que l'on pense (élém ou mat.) !



Comment organiser mes vœux ?

Vous devez les ranger dans l'ordre de vos préférences : les coups de cœur d'abord !

Pour les mesures de carte, les postes à profils... consulter la note de service !

Quel est le rôle des élus du personnel SE-Unsa ?

Avant le mouvement :

À propos des règles du mouvement : Le SE-Unsa s'est opposé à certains points de la circulaire.

- Revendiquer :
- Le **SE-Unsa a écrit à l'administration pour réduire le nombre de vœux larges**. Ce système aboutit à une affectation à titre définitif non choisie ou en tous cas, par défaut !
- La valorisation des années passées dans l'ASH «par défaut»
- la procédure d'abandon de poste occupé à Titre déf
- la possibilité de travailler à temps partiel sur des postes particuliers (remplaçants, directeurs...).

Pendant le mouvement :

- Informer tous les personnels et conseiller personnellement ses adhérents.
- Confronter le calcul de votre barème à celui fourni par l'administration et le faire corriger si nécessaire dès la fermeture du serveur.
- Contrôler et faire respecter les droits de chacun en toute transparence et en toute équité notamment en vous accompagnant sur les recours de correction de barème.

Après le mouvement :

- Vous accompagner dans les éventuels recours gracieux et/ou hiérarchiques que vous souhaiteriez engager.

AUJOURD'HUI...

...et PENDANT TOUTE LA DURÉE DU MOUVEMENT...



77 quai Cavelier de la Salle
76100 ROUEN
tél: 02 35 73 16 75
Email : 76@se-unsa.org

En cette période de contexte sanitaire si particulier, nos stages mouvement sont «dématérialisés» et vont se dérouler en visio-conférence.

Chacun.e des collègues initialement inscrits à un de nos stages va recevoir une invitation personnalisée contenant un lien pour se «brancher» sur une visio-conférence.

Compte-tenu du format de celle-ci, l'interaction sera assez limitée et devra surtout être très disciplinée.

Néanmoins, tous les adhérents SE-Unsa qui le souhaitent bénéficieront en plus, sur leur demande de RDV visio individuels pour les conseiller et vérifier leurs vœux.

!!!! Rendez-vous individuels uniquement pour les adhérents !!!!

Tous les jours par mail pour les adhérents à : 76@se-unsa.org

-> Préciser «MVT ADH» suivi de votre nom dans l'objet du mail

En raison d'un grand nombre de sollicitations, les délégués du SE-Unsa ne répondront aux non-adhérents qu'en fonction de leurs disponibilités.

De la pédagogie

Je découvre et mutualise des projets pédagogiques grâce aux dossiers de notre magazine ou notre blog.

Des infos

Je reçois par mail les infos utiles en temps réel : mutations, avancements, stages...

Une aide

Je trouve un soutien de proximité dès que j'en ai besoin.

Une écoute et un suivi

Je bénéficie de réponses individualisées et concrètes à mes questions sur le métier, ma carrière, mes droits (responsabilité, incidents, salaires et indemnités, mutations, reclassement, formations, congés...).

Mon avis compte

Je contribue à la transformation de l'école et à l'amélioration de mon métier.

PENDANT TOUTE MA CARRIÈRE !





Rejoignez le SE-Unsa

Profitez d'un tarif préférentiel pour toute nouvelle adhésion à cette période de l'année et bénéficiez dès aujourd'hui de l'ensemble des services du SE-Unsa^(*).

Du 10 mars au 10 mai, adhérez au SE-Unsa pour seulement 80 € (titulaires enseignants et personnels d'éducation) ou 60 € (contractuels et stagiaires).

^(*) Vous serez adhérent.e jusqu'au 31 août 2020

spécial adhésion découverte •

Je demande à bénéficier de l'adhésion découverte 2019-2020

Nom d'usage :

Prénom :

Nom de naissance :

Né-e le :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone :

Portable :

Adresse mél personnelle :

Département de rattachement :

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice.....

.....

.....

JE SUIS

Titulaire Stagiaire

Corps :

Instituteur PE Certifié CPE PLP Peps Agrégé Bi-admissible
 AE PEGC CE d'EPS PsyEN (option.....)

Je suis remplaçant (précisez :))

Ma discipline 2^d degré :

Fonctions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur) :

JE SUIS NON-TITULAIRE

Suppléant AESH AED (précisez les fonctions) :

Contractuel : Enseignant, CE, CPE, PsyEN (précisez).....

Contrat aidé (Cui, Pec) : Accompagnant handicap Aide administrative

Échelon : Classe normale Hors-classe Classe exceptionnelle

Mode de paiement : Chèque Prélèvements fractionnés (remplir le verso)

Cotisation : stagiaire = 60 € contractuel = 60 € titulaire = 80 €

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa,

Date Signature

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour

- bénéficier d'un suivi personnalisé ;
- trouver un appui, une aide, un soutien grâce aux militant·e·s de proximité ;
- recevoir des infos utiles, en temps réel (magazine, newsletters...);
- partager des expériences et mutualiser des projets éducatifs et/ou pédagogiques ;
- être averti·e des opérations de carrière qui vous concernent.



ADHÉREZ !

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)



Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.